

L'AGENCE BLEUE

IMMOBILIER

**Affichage des honoraires
conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les
professionnels intervenant dans une transaction immobilière**

LOCAUX D'HABITATION ET TERRAINS A BATIR

HONORAIRES T.T.C. SUR LES TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

De 0 à 125 000 € : 5 000 € T.T.C.

Montant supérieur à 125 000 € = 4% T.T.C. sur le prix net vendeur

HONORAIRES T.T.C. SUR LES LOCATIONS

75% du loyer mensuel à la charge du locataire

75% du loyer mensuel à la charge du bailleur

(Honoraires exigibles le jour de la signature du bail, et correspondant à la négociation du bail, à la rédaction du contrat de bail, et à l'état des lieux d'entrée)

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HONORAIRES H.T. SUR LES TRANSACTIONS

4% H.T. de la valeur des murs ou du fonds de commerce (avec un minimum de 3000 € H.T.)

HONORAIRES H.T. SUR LES LOCATIONS

8 % H.T. du loyer triennal

(Honoraires exigibles le jour de la signature du bail, à partager pour moitié entre bailleur et locataire, et correspondant à la négociation du bail, à la rédaction du contrat de bail, et à l'état des lieux d'entrée)

Barème applicable à compter du 20 septembre 2018

02.96.33.42.51. – info@lagencebleue.com

34 Quai de la République – Le Vieux Port – 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX

3 rue A. Le Bail (place de la résistance) – Port du Légué – 22190 PLERIN-SUR-MER

EURL des Bois Flottés au capital de 2500 euros - RCS Saint-Brieuc 798 050 324 00010 – APE 6831Z - Carte professionnelle n°518 délivrée par la Préfecture des Côtes-d'Armor
Garantie Transaction non détention de fonds SOCAF 110 000 €, 26 avenue de Suffren, 75 015 PARIS